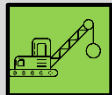


À L'USAGE DE LA VILLE

Type de demande



DÉMOLITION



Reçu

N°

Matricule

★ La démolition d'un bâtiment peut occasionner une perte de droits acquis. Il est important de vérifier cette information avec un officier préalablement aux travaux.

Documents à fournir avec la demande

- ☐ Photos du ou des bâtiment(s) à démolir;
- ☐ Le paiement de la demande (50,00\$);
- ☐ Procuration écrite du propriétaire, si le demandeur n'est pas le propriétaire.

Emplacement des travaux

Adresse :

OU Cadastre :

Identification

Propriétaire

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Téléphone :

Courriel :

Demandeur (si différent du propriétaire seulement)

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Code postal:

Téléphone:

Téléphone :

Courriel :

Travaux

Date prévue du début des travaux :

Date prévue de la fin des travaux :

Valeur des travaux :

\$

(estimation des matériaux et de la main d'œuvre)

☐ Autodémolition

OU

☐ Entrepreneur

Nom de la compagnie:

Téléphone :

Nom du responsable :

Cellulaire :

Adresse :

Courriel:

Ville :

N° de RBQ :

Code postal :

N° de NEQ :

Description des travaux / OBLIGATOIRE

Démolition

Type de construction à démolir : ☐ Maison ☐ Garage ☐ Remise ☐ Piscine ☐ Autre, précisez :

Démolition :

☐ Complète ☐ Partielle

Nombre de bâtiments :

Avant la démolition :

Après la démolition :

Dimensions du bâtiment à démolir :

X

Raisons/justifications de la démolition :

Assurance responsabilité :

☐ Oui ☐ Non

Conservation des fondations :

☐ Oui ☐ Non

(Le remblai de fondation n'est pas permis)

Lieu de disposition des matériaux (factures requises) :

Description

a) Description des mesures de sécurité qui seront prises lors de la démolition du bâtiment ;

b) Description des aménagements paysagers qui seront réalisés à l'emplacement de la construction démolie dans le cas où le terrain n'est pas destiné à être reconstruit ou utilisé à un autre usage dans les douze (12) mois, suivant la démolition;

Afin d'éviter de payer des taxes sur une construction inexistante, veuillez nous aviser dès que la démolition est complétée.

Veuillez prendre note que le fait de compléter la présente demande ne vous autorise pas à débiter les travaux. Vous devez attendre l'émission du permis ou certificat avant d'entreprendre quelque travail que ce soit. Considérant que la Ville de Rivière-Rouge ne procèdera à l'étude de la demande que lorsqu'elle aura TOUS les documents requis en sa possession, vous devez fournir les documents nécessaires ci-haut mentionnés le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.

Le permis ou le certificat d'autorisation demandé est émis dans un délai qui varie généralement de 3 à 4 semaines suivant la réception de la demande, incluant tous les plans et documents requis. En période d'achalandage, ce délai peut être supérieur. Si la demande est associée à une demande de dérogation mineure ou de PIIA, ce délai est généralement de 8 à 12 semaines.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à nos dépliants et aux règlements en vigueur sur le site Web de la Ville, riviere-rouge.ca, onglets : *Citoyen et affaires / Réglementation d'urbanisme*.

Veuillez noter qu'une inspection de votre propriété pourrait être effectuée préalablement à l'émission de ce permis ou certificat (selon la nécessité). Ceci équivaut à un préavis. (Initiales)

Merci de votre collaboration!

➔ Signature du demandeur : Date :

- ☐ Je désire recevoir et signer mon permis par courriel.
- ☐ Je désire être avisé par téléphone et passer au bureau pour signer et récupérer mon permis.